

Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
Band: [97] (2009)
Heft: 1530

Artikel: La famille, mais quelle famille ?
Autor: Giauque, Stéphanie
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-283272>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dessine-moi une famille

Baisse du mariage, de la fécondité, augmentation des unions libres, des naissances hors mariage, des divorces, des familles monoparentales, recomposées, émergence de l'homoparentalité. La famille s'éclate! Laïcisation de la société, individualisme, émancipation féminine, ces évolutions sociétales ont profondément transformé l'institution de la famille. Alors, un délitement des valeurs ou un élargissement du choix des possibles? Un détour anthropologique nous permettra de mettre à mal le tout biologique. Le témoignage de Zoé et Claudia ne donnera guère envie de priver les homos de la parentalité. Et enfin, nous découvrirons peut-être que sortir du trio père, mère et enfants avec un, trois ou quatre parents ne conduit pas forcément à la catastrophe.

La famille, mais quelle famille?

Connaissez-vous la famille Pierreafeu? Vedette de la série, puis du film *Les Pierreafeu*, elle évolue à l'âge de pierre tout en vivant dans une société semblable au monde occidental de la seconde partie du XX^e siècle. Famille mononucléaire, hétérosexuelle et monogame, elle fait référence au modèle omniprésent et immuable de la famille occidentale «normale». Un modèle familial qui est largement représenté comme une institution fondatrice de nos sociétés.

Pourtant, la famille évolue et diffère à travers les époques et les cultures. Comment se constitue le système de parenté? Quelles sont les règles qui le régissent? *Éclairages anthropo et ethnologiques.*

Stéphanie Giauque

La famille en mutation

Comme le démontre l'exemple de la famille Pierreafeu, la famille mononucléaire, hétérosexuelle et monogame est un modèle généralement véhiculé comme étant un invariable propre à toutes les sociétés et à toutes les époques. Cependant, de nombreux historiens démontrent, par exemple, qu'en Occident au Moyen Âge, il y avait de grandes différences entre les familles issues de l'aristocratie et les familles des classes populaires. Contrairement aux dames de la noblesse, les femmes du petit peuple et de la bourgeoisie jouissaient d'une relative liberté dans le choix d'un époux. Même si la monogamie s'est généralisée dès le XI^e siècle, les «dames» prenaient fréquemment un amant.

Dans nos sociétés actuelles, les familles recomposées sont courantes et les familles homosexuelles voient peu à peu le jour. Celles-ci vivent de nombreuses discriminations notamment au niveau pénal. En matière parentale, le droit légifère en donnant la priorité aux données biologiques. Pourtant, la filiation est un acte de reconnaissance sociale de rattachement à une lignée qui attribue à la personne une identité, des droits et des devoirs.

L'échange des sœurs

Fondateur de l'anthropologie structuraliste, Claude Lévi-Strauss a énormément contribué à la réflexion sur la parenté. Il a démontré que même si le système de parenté prend des formes différentes d'une culture à l'autre, il est possible de détecter des règles universelles sous-jacentes à chacune d'entre elles. Lévi-Strauss fait ressortir différents principes universels qui sont des règles abstraites inscrites dans l'inconscient humain. La prohibition de l'inceste est l'une d'entre elles.

Au fondement de cette loi sociale se trouve le principe de réciprocité. C'est-à-dire s'interdire son parent proche, pour l'échanger avec une personne moins proche que ce soit dans le cadre du mariage et/ou des relations sexuelles. Dans chaque société, des règles matrimoniales régissent les personnes avec qui une alliance est possible. Par exemple dans les sociétés chinoises, il existe un très fort tabou sur le mariage entre personnes portant le même nom de famille. En Papouasie Nouvelle Guinée, les habitant.e.s des Iles Trobriand prohibent les rapports sexuels entre père et fille moins sévèrement qu'entre mère et fils.

Les règles matrimoniales diffèrent selon les cultures, cependant, ne pas les respecter conduit invariablement à des sanctions. Les femmes sont au cœur de ces systèmes où elles jouent le rôle de richesses échangeables afin de favoriser les alliances et la survie du groupe. L'exemple du système de la dot en Inde démontre les conséquences meurtrières qu'un tel fonctionnement peut provoquer lorsqu'il conduit au féminicide.

Le contact des humeurs

Dans son ouvrage *Les deux sœurs et leur mère*, Françoise Héritier s'efforce de dépasser la théorie levi-straussienne de l'échange. Elle perçoit les interdits sexuels et matrimoniaux comme étant liés à l'esprit humain qui oppose l'identique et le différent (homme/femme). Dans cette optique, beaucoup de sociétés interdisent par exemple à un homme d'épouser la sœur de son épouse. Par les relations sexuelles et donc l'échange d'humeurs (spermatozoïdes, sécrétions, etc.), les deux sœurs – deux identiques – seraient mises en contact et produirait ainsi un acte incestueux.

Alors que penser de la polyandrie fraternelle des certaines populations de l'Himalaya ou deux, trois, voire quatre frères prennent la même femme pour épouse et vivent sous le même toit ? Dans les mêmes sociétés, la polygynie peut être pratiquée lors qu'une famille n'a que des filles. La fille aînée est alors mariée à un homme qu'elle partage avec ses sœurs.

Un bref passage en revue du concept de parenté permet donc de comprendre que la famille est variable et multiple, qu'elle est reconstruite à chaque époque et dans chaque culture.

La reproduction, oui bien sûr, mais aussi les conceptions politiques et religieuses – les rapports de sociaux de sexe notamment, la famille ou plutôt les familles, sont les reflets des conceptions sociales d'un lieu et d'un temps.

Au XX^e siècle, la famille conjugale s'émancipe de l'Eglise – mariage civil – et des parents – libre choix du ou de la conjointe. Elle est pourtant tout de suite «naturalisée» et basée sur la fusion du couple. Au nom d'une différence des sexes hiérarchisée, l'homme a autorité sur sa femme et ses enfants, ainsi qu'un statut hors du privé. Dès les années soixante, les femmes obtiennent des droits égaux au sein de la famille et l'autorité parentale est partagée. Le couple est moins fusionnel, les femmes apparaissent de plus en plus dans la sphère publique et conquièrent le statut de sujets.

Le sens du mariage se modifie, le concubinage prend son envol. «Ils se marièrent et eurent beaucoup d'enfants» ne suffit plus pour décrire l'avenir. Non seulement, nous faisons moins d'enfants, mais désormais, selon l'anthropologue Maurice Godelier, «la liberté de rompre est ce qui donne son véritable sens à l'engagement.»

Références :

- Lévi-Strauss et l'anthropologie structurale. Une pensée à l'œuvre in Mondher Kilani, Introduction à l'anthropologie, Ed. Payot, Lausanne, 1996
Françoise Héritier, *Les deux sœurs et leur mère. Anthropologie de l'inceste*, Ed. Odile Jacob, 1997
Françoise Héritier, *La filiation, état social*, Le Monde du 18.04.2009